



## Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale  
Duhamel (Québec) J0V 1G0

### AVIS PUBLIC

#### PRENEZ NOTE QUE :

Lors de la séance régulière du lundi 2 mars 2026, 18 h 30, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

**Lot 5 257 588, dans la zone 035-V, 124, chemin Tour-du-Lac**

La dérogation demandée vise à autoriser un empiétement du bâtiment principal dans la marge latérale gauche de 3,1 m (10,17 pi), le tout dans le but d'obtenir un permis de construction.

Cette demande contrevient à l'article 84 du Règlement de zonage no 2023-04, lequel prévoit que les marges minimales applicables sont fixées par la grille des spécifications et s'appliquent au bâtiment principal. Or, selon la grille des spécifications 035-V, la marge latérale minimale exigée est de 5 m, alors que le projet réduirait cette marge à 1,9 m.

Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure peut se faire entendre lors de cette séance qui se tiendra au Centre communautaire, sis au 1890 de la rue Principale, à Duhamel.

Donné à Duhamel, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

Véronic Minot  
Directrice générale adj.

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**Je, Véronic Minot, directrice générale adjointe de la Municipalité de Duhamel, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux deux endroits désignés par le Conseil, ce 11 ème jour du mois de février 2026.**

**Cet avis a également fait l'objet d'une parution par envoi informatique date du 11 février 2026.**

**Et j'ai signé ce 11 février 2026**



Véronic Minot